



PROJETS "LANGUE ET FORMATION" – Modalités de financement

Programme d'intégration cantonal 2022-2023

1. Projets Langue et formation

Dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2022-2023, le bureau de l'intégration des étrangers finance des projets s'inscrivant dans la thématique Langue et formation. Il privilégie les propositions répondant aux besoins spécifiques de sa population cible, à savoir des :

1) offres de cours pour personnes analphabètes, en situation d'illettrisme ou présentant des difficultés d'apprentissage

Ces offres de cours visent à renforcer les compétences de base de personnes migrantes non francophones avec, notamment, des cours adaptés aux besoins de personnes pas ou peu scolarisées. A partir de 10'000 périodes-participant-e-s dispensées annuellement par l'organisme de formation chargé du projet, ce dernier doit disposer d'un certificat de qualité (eduQua, fide, etc.).

2) cours de mise à niveau de français

Ces cours de français permettent aux participant-e-s d'atteindre le niveau nécessaire à leur intégration sociale et/ou professionnelle. A partir de 10'000 périodes-participant-e-s dispensées annuellement par l'organisme de formation chargé du projet, ce dernier doit disposer d'un certificat de qualité (eduQua, fide, etc.).

3) offres de mise en pratique du français oral

Ces cours et ateliers favorisent l'intégration sociale des participant-e-s par la pratique du français oral. Ils s'adressent à des personnes suivant en parallèle un cours de mise à niveau de français ou à des personnes désirant améliorer spécifiquement leurs compétences de français oral.

4) "cours-découverte"

Destinées prioritairement aux primo-arrivant-e-s, ces offres de niveau A1.1 à A2 ne nécessitant pas d'inscription ont pour but de faire entrer les participant-e-s dans un processus d'apprentissage et de les orienter vers des mesures d'encouragement linguistique adaptées à leurs besoins.

Dans certains cas, d'autres types de projets s'inscrivant dans la thématique Langue et formation peuvent être subventionnés par le BIE, par exemple :

- des projets de mise en réseau et de formation des acteurs-trices de l'encouragement linguistique;
- des formations continues destinées aux professionnel-le-s du domaine;
- des mesures de sensibilisation aux besoins de la population migrante non francophone.

2. Conditions particulières de subventionnement

Intérêt du projet

Les projets seront analysés sur la base de leur pertinence, notamment en ce qui concerne la réponse apportée aux besoins actuels en matière d'encouragement linguistique et l'impact potentiel en termes d'intégration linguistique de la population cible.

Période de réalisation

Le projet se déroule sur l'**année civile** (janvier à décembre) et doit impérativement être terminé au 31 décembre de l'année de réalisation.



Délai de réponse

L'organe responsable du projet est informé de la décision prise par le BIE au terme du processus de traitement de sa demande, au plus tard à fin décembre de l'année de dépôt de la demande d'aide financière.

Versement de la subvention

Les 100 % de la somme allouée sont versés après la décision positive de soutien, dès réception par le Canton des fonds fédéraux.

Remise du rapport d'exécution et du rapport financier

Le rapport d'exécution et le rapport financier d'un projet subventionné doivent impérativement parvenir au BIE **2 mois après la fin du projet et, au plus tard, le 28 février de l'année suivante.**

3. Modalités de dépôt des demandes d'aide financière

La demande d'aide financière se fait en remplissant un [formulaire électronique en ligne](#) qui réunit toutes les informations essentielles du projet et de l'organisme demandeur ainsi que les annexes indispensables au traitement de la demande.

L'échéance pour le dépôt de demandes de reconduction d'aides financières annuelles est fixée au **30 octobre.**

Pour toute demande ou consultation relative à des projets Langue et formation, vous pouvez contacter Larissa Bochslar (larissa.bochsler@etat.ge.ch, 022 546 74 89). Nous vous proposons notre aide et accompagnement pour :

- évaluer l'adéquation de votre projet à la demande et aux mesures du programme d'intégration cantonal;
- évaluer la faisabilité de votre projet au regard de vos ressources et expériences;
- évaluer le projet des points de vue technique et qualitatif;
- pour les projets déjà financés, prendre en compte les expériences réalisées.